

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 442

présenté par

M. Fabien Roussel, M. Dufrègne, M. Peu, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet,  
M. Chassaing, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 14**

I. – À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 13, substituer au taux :

« 7 % »,

le taux :

« 18 % ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l'alinéa 24.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement entend mettre un terme au régime spécifique d'imposition des produits de cession ou concession de brevets, qui fait de notre pays un « paradis fiscal » sur ces aspects.